

## AGENTS RECENSEURS

*Filière : administrative*

*Grade : Adjoint administratif*

*Statut : CDD*

*Catégorie : C*

### Dans le cadre des opérations de recensement de la population locale

Janvier-Février 2025

À l'occasion du prochain recensement de la population qui se déroulera du **16 janvier au 15 février 2025**, la commune recrute 12 agents recenseurs.

Objectifs du recensement : Le recensement de la population a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques. Les agents recenseurs sont chargés de collecter l'ensemble des informations et documents qui seront ensuite traités par l'INSEE.

Cette fonction exige une grande disponibilité. En effet, **le travail s'effectue surtout en soirée et le samedi. L'agent recenseur devra être disponible pour deux sessions (1/2 journée) de formation les 6 et 13 janvier 2025 puis du 16 janvier au 15 février 2025 inclus.**

Les heures effectuées durant les journées de formation et de préparation seront rémunérées au taux horaire du premier échelon du grade d'adjoint administratif territorial, et une rémunération à l'acte sera prévue concernant le volume des logements et habitants recensés par l'agent recenseur.

### MISSIONS :

- Suivi de la formation destinée aux agents recenseurs
- Recensement de la population locale
- Dépôt et récupération des documents à compléter dans les logements du secteur attribué

- Remise des dossiers terminés à l'agent coordonnateur
- Compte-rendu régulier de l'avancement du travail et des difficultés rencontrées
- Restitution de l'ensemble des documents en fin de collecte

**PROFIL :**

- Travail en équipe
- Qualités relationnelles
- Savoir lire un plan et s'orienter
- Faire preuve de réactivité et de ténacité
- Faire preuve de neutralité et de discrétion pour le respect des informations récoltées
- Être organisé et méthodique
- Avoir une bonne présentation

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :**

Disponibilité en journée, soirée et le samedi pendant la période du recensement (janvier et février 2025) Du lundi au samedi selon les rendez-vous fixés

Tournée de reconnaissance et 2 demi-journées de formations obligatoires

Titulaire du permis B (obligatoire) - véhicule personnel apprécié

Les frais de déplacements sont pris en charge par la collectivité selon les taux de remboursement réglementaires

**Date limite de candidature : 20 novembre 2024**

Envoyer CV + lettre de motivation à l'attention de M. le Maire à l'adresse : Mairie de St Martin de Seignanx – 47 place Oyon-Oïon – 40390 St Martin de Seignanx ou par mail à : [rh.finances@saintmartindeseignanx.fr](mailto:rh.finances@saintmartindeseignanx.fr)